

Demande de certificat d'immatriculation

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte-grise », se font uniquement en ligne.

Il est possible de les faire:

- via le site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) *(dans les liens utiles)*
- auprès de garagistes agréés par la préfecture *(dans les liens utiles)*

Le service public se dote d'un nouveau simulateur pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion.

Retrouvez toutes ces informations dans liens utiles:

- Guides pratiques,
- Carte grise d'une voiture, comment pouvez vous la réaliser ?
- Comment lire et décrypter sa carte grise ?

Attention aux arnaques, il existe des sites frauduleux qui font payer les demandes de certificat d'immatriculation à un coût plus onéreux.

Pour plus d'informations et pour connaître le vrai coût d'une carte grise, vous pouvez vous référer au guide "Quel est le vrai prix d'une carte grise?" *(dans les liens utiles)*

Retrouvez les étapes à suivre en cas de perte de certificat d'immatriculation : [démarches carte grise](#).



Liens utiles

[Site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés](#)

[Trouvez un garage automobile en Seine-et-Marne](#)

[Quel est le vrai prix d'une carte grise?](#)

[Guides pratiques](#)

[Carte grise d'une voiture, comment pouvez vous la réaliser ?](#)

[Comment lire et décrypter sa carte grise ?](#)

[Vidéo explicative ANTS](#)